

 la
cgtGROUPE
CASINO

AUGMENTATION

DE LA BASE SALARIALE



UNE DECISION UNILATERALE DE LA DIRECTION EASYDIS

Évolution du salaire de base de tous les salariés employés de 2 %, cette mesure entrera en vigueur au 1 décembre 2021



STOP aux récupérations syndicales d'une DECISION UNILATERALE de la Direction

Définition du dictionnaire pour les plus crédules :

« La décision Unilatérale de l'Employeur est un document écrit par lequel l'employeur s'engage envers ses salariés dans le cadre de son pouvoir de direction. L'employeur y a notamment recours lorsqu'il souhaite instaurer unilatéralement des garanties au sein de l'entreprise. »

**De plus, cette augmentation n'est pas à la
Hauteur de
l'espérance des
salariés !**

GRILLES DES MINIMAS DES
EMPLOYES REVALORISEE AU
1er MARS 2022 CONTRAT (35H)

NIVEAU	SALAIRES
1 A	1 635,47 €
1 B	1 635,47 €
2 A	1 635,47 €
2 B	1 635,47 €
2 C	1 635,47 €
3 A	1 638,90 €
3 B	1 656,41 €
3 C	1 707,29 €
4 A	1 767,92 €
4 B	1 823,15 €
4 C	1 899,99 €

GRILLE DES SALAIRES MINIMUM ANCIENNETE REVALORISEE 2,5 % AU 1er MARS 2022

Niveau	Grille des minimas	Grille applicable pour les salariés ayant une ancienneté de 20 ans a moins de 30 ans	Grille applicable pour les salariés ayant une ancienneté supérieure ou égale à 30 ans
1A	1 635,47 €	1 676,36 €	1 717,24 €
1B	1 635,47 €	1 676,36 €	1 717,24 €
2A	1 635,47 €	1 676,36 €	1 717,24 €
2B	1 635,47 €	1 676,36 €	1 717,24 €
2C	1 635,47 €	1 676,36 €	1 717,24 €
3A	1 638,90 €	1 679,88 €	1 720,85 €
3B	1 656,41 €	1 697,82 €	1 739,23 €
3C	1 707,29 €	1 749,97 €	1 792,66 €
4A	1 767,92 €	1 812,12 €	1 856,32 €
4B	1 823,15 €	1 868,73 €	1 914,30 €
4C	1 899,99 €	1 947,49 €	1 994,99 €

“Augmenter les salaires ... c’est possible!”

La direction murmure pour banaliser ! préparer et habituer nos cerveaux et ceux de tous les salariés du groupe casino aux

« *C’est mieux que rien Et c’est déjà pas mal !!* »

C’est URGENT, POSSIBLE et NECESSAIRE!

Tous mobilisés pour nos salaires !

